

**COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE****ARRETE N° 017/2021**

**OBJET : Règlementation de stationnement  
Chemin des Voyageurs.  
Travaux Elagages**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris des travaux d'élagage.

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers.

**CONSIDERANT** que la voie est communale.

**A R R E T O N S**

**ARTICLE 1 :** Du mercredi 17 février au vendredi 19 février 2021, la circulation sera interdite en journée.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement et la circulation de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** Une déviation sera mise en place par la Route de Bordeaux -489- et la Rue du Crest.

**ARTICLE 4 :** Une signalisation appropriée sera installée par les services de la mairie.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux 48 heures avant son début.

**ARTICLE 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la mairie de Grézieu la Varenne
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 06 février 2021

LE MAIRE : Bernard ROMIER

